



## Vente d'une maison par deux indivisaires dont l'un est réticent

Par **nouchka2**, le **25/07/2013** à **09:09**

**[fluo]Bonjour,[/fluo]**

Mes deux enfants ont hérité une maison de leur grand mère.

Ils avaient décidé de vendre la maison.

Mais celà fait maintenant 2 ans que ma fille traîne les pieds et fait obstruction; elle se sert de la maison comme garde meuble à la suite de son divorce.Tous les frais (entretien, électricité , impôts .....) sont payés par mon fils.

Le climat familial est bien entendu détestable.

Que peut on faire pour que cette maison soit vendue ?

**[fluo]Merci.[/fluo]**

Par **Lag0**, le **25/07/2013** à **09:30**

Bonjour,

C'est donc une indivision à 50/50, c'est bien ça ?

Dans l'impossibilité de pouvoir dégager une majorité des 2/3 parmi les indivisaires voulant vendre, il faudra que celui qui veut vendre saisisse la justice pour demander la vente forcée. Attention, si la procédure allait jusqu'à la vente judiciaire, la maison se vendrait certainement à un prix très en dessous du marché.

Voir par exemple : <http://www.planete-patrimoine.com/Gestion-de-Patrimoine/Articles-Patrimoniaux/bien-indivision-vendre-sans-accord.html>

Par poloni, le 26/07/2013 à 15:30

***[fluo]Bonjour,[/fluo]***

je suis divorcé depuis 2010. Dans le partage restait à discuter un bien immobilier pour lequel mon ex-épouse avait demandé (en mentant) une contre-expertise qui lui a été accordée. je finis de régler l'emprunt afférent à ce bien et ce jusqu'en 2017. Le notaire a donc établi son évaluation à 40000 euros. Il m'impose un montant de 13500 euros à régler à mon ex et dans un délai très bref. Il faut savoir que moi-même et mon ex épouse étions sur le point de conclure un accord que celui-ci a refusé, jugeant la durée trop longue. J'avais proposé sur une durée de cinq ans. Est-il en droit de refuser cet accord jugeant de lui-même que la durée était trop longue. Mon ex épouse proposait la même solution que moi.

***[fluo]Merci pour votre réponse.[/fluo]***